

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales et les éventuelles conditions particulières y afférentes (ci-après conjointement dénommées le « Contrat ») s'appliquent à toutes les relations entre Partena Business Solutions, dont le numéro d'entreprise unique est le 0479.282.740 (ci-après dénommée « Partena »), et le client. Les présentes conditions prévalent sur toutes les autres conditions générales, en particulier sur celles du client, et remplacent tous les accords antérieurs entre Partena et le client concernant le même objet. Le client confirme les avoir lues et approuvées.

1. OBJET/MISSION

1.1. L'objet du Contrat porte sur l'organisation et la mise à disposition, par Partena au client, de formations ayant trait à la législation sociale, au traitement des salaires, à la réglementation fiscale et sociale et à la mise en œuvre pratique de cette réglementation dans une politique RH, etc. (ci-après conjointement dénommées les « Formations »).

1.2. Définitions :

Formations en ligne en direct ou à la demande

Formations en ligne sous forme d'e-learning et de courtes capsules d'information

Formations en classe dans les locaux du client, dans les bureaux de Partena ou dans d'autres lieux, mais toujours personnalisées en fonction du client, ou formations générales ouvertes aux clients

Abonnement « formations » : participation à des formations réparties sur plusieurs jours (à distance, sur site ou hybrides) et dispensées en direct et/ou à la demande

2. OBLIGATIONS DE PARTENA

2.1. Partena veillera à exécuter la mission conformément aux lois belges, en y apportant le soin, l'expertise et le savoir-faire propres aux professionnels de la législation sociale au sens large et en faisant preuve de la loyauté requise aux fins de l'exécution de la mission. Toutefois, vu que la matière faisant l'objet de la mission relève du domaine particulièrement complexe du droit social en général, susceptible d'interprétations diverses et d'ajustements permanents en raison de l'évolution incessante de la législation sociale

au sens large, parfois avec effet rétroactif, le client reconnaît que Partena, dans le cadre de l'exécution de ses services, n'est pas soumise à une obligation de résultat, mais à une obligation de moyens.

2.2. Eu égard aux dispositions énoncées à l'article 2.1, Partena veillera à ce que le(s) consultant(s) affecté(s) à la mission possède(nt) les compétences et qualifications professionnelles requises, tout en tenant compte des attentes du client, de la disponibilité du ou des consultants et du budget du client.

2.3. Les services relevant de la mission sont exécutés par le personnel de Partena ou par du personnel habilité à agir sous la responsabilité de Partena et ce, sous la direction et la supervision de Partena. Partena et ses consultants fournissent leurs services en toute indépendance par rapport au client. Dans ce cadre, Partena s'engage à respecter les obligations que prévoient la législation sociale et fiscale et le droit social et qui s'appliquent à ses travailleurs et collaborateurs habilités à agir sous sa responsabilité.

Les parties confirment que la liberté et l'indépendance dont elles disposent dans le cadre de l'exécution de la mission constituent un élément essentiel.

3. INSCRIPTIONS ET FACTURATION DES SERVICES

3.1. Les inscriptions se font par écrit et par voie électronique et ne sont définitives qu'après confirmation écrite de Partena. Les annulations ne sont pas possibles (sauf pour les particuliers dans le cadre de la législation sur les contrats conclus à distance ; dans ce cas, l'annulation est possible dans un délai de 14 jours civils sans indication de motifs).

Partena se réserve le droit d'annuler des Formations si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, les frais d'inscription déjà réglés sont remboursés.

3.2. Les services que Partena fournit dans le cadre de la prestation « Formations » sont toujours facturés préalablement à la prestation, sauf indication contraire, et ce selon les tarifs indiqués sur le site web, et sont payables au comptant par le client, à défaut de quoi Partena aura le droit de

suspendre ou d'annuler la participation à la Formation.

3.3. Tous les tarifs indiqués s'entendent hors TVA et autres taxes.

3.4. Sauf contestation valable de la facture selon les modalités décrites à l'article suivant, Partena pourra, en cas de non-paiement des sommes dues par le client à la date d'échéance de la facture, appliquer, sans mise en demeure préalable, un supplément de 10 % au solde, sans préjudice des frais de recouvrement.

3.5. À défaut de contestation écrite motivée dans un délai de huit (8) jours civils à compter de la date d'envoi, la facture est réputée acceptée. En cas de litige entre les parties, quelle qu'en soit la cause, les factures non contestées au moment du litige doivent être acquittées. Il ne peut être question de compensation entre une indemnité éventuellement réclamée par le client et les factures non contestées émises par Partena.

3.6. Partena se réserve le droit de suspendre l'exécution de la mission ou d'y mettre un terme, sans préavis ni indemnité, en cas de non-paiement persistant par le client d'une facture non contestée, et ce malgré une lettre de mise en demeure après l'échéance de la facture concernée.

3.7. Les inscriptions ne peuvent pas être annulées et, sauf indication contraire, sont toujours effectuées à titre personnel ; un participant ne peut se faire remplacer par une autre personne qu'avec le consentement exprès et préalable de Partena.

4. RESPONSABILITÉ

4.1. Les parties limitent expressément les obligations de Partena au déploiement des efforts et des moyens nécessaires à la fourniture des services convenus. Partena s'efforce de transmettre des informations actualisées, et ces informations sont compilées avec le plus grand soin.

Néanmoins, Partena décline toute responsabilité concernant l'exactitude ou l'exhaustivité des informations échangées dans le cadre de ses formations. Les informations transmises lors de ses formations portent sur des matières complexes. Par conséquent, il est possible qu'un certain nombre de cas spécifiques ne soient pas abordés.

Le client est entièrement responsable du choix et de l'applicabilité des informations juridiques à sa situation ou à son cas spécifique. Les informations transmises dans le cadre des formations ne se substituent pas aux conseils juridiques ou à l'assistance professionnelle. En cas de doute ou pour toute information complémentaire, le client peut contacter le service juridique de Partena Professional. Le cas échéant, ce service pourra facturer la fourniture d'informations complémentaires.

4.2. En outre, Partena ne sera en aucun cas responsable des dommages spéciaux, indirects ou consécutifs, ou des dommages résultant d'une entrave à l'utilisation, d'un cas de force majeure, d'une perte de données ou d'un manque à gagner, qu'ils soient contractuels ou dus à une négligence ou à un autre acte illicite, résultant de l'utilisation des informations, documents, modèles, etc., fournis dans le cadre des formations ou en rapport avec cette utilisation.

5. CONFIDENTIALITÉ – DROITS D'AUTEUR

5.1. Les deux parties s'engagent à traiter de manière confidentielle les informations ou le matériel communiqués et, par conséquent, à ne pas les copier, les adapter, les modifier ou les diffuser à quiconque. Cette obligation de confidentialité à l'égard des informations relatives à l'autre partie, à ses activités, à son organisation, à son mode de fonctionnement, à son savoir-faire, à ses clients, à son personnel, à ses programmes, à ses produits et à toute relation avec des sociétés tierces subsiste aussi longtemps que les informations en question conservent leur caractère confidentiel, c'est-à-dire même après que la présente mission a pris fin.

Chaque partie informe immédiatement l'autre partie de la possession, de l'utilisation, de la connaissance ou de la tentative d'accès à des informations confidentielles par toute personne non autorisée à les utiliser ou à en avoir connaissance.

5.2. Tous les documents textuels, modèles, logos, photos et produits de Partena sont protégés par le droit d'auteur. Ils sont la propriété exclusive de Partena Professional.

Partena conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les informations et les modèles mis à disposition. Le client est autorisé à imprimer les informations consultées et à les utiliser à des fins de gestion personnelle, à l'exclusion de toute diffusion, commercialisation et exploitation ultérieures par des tiers, sauf autorisation écrite expresse et préalable de Partena.

6. VIE PRIVÉE

Les coordonnées fournies par le client seront traitées par Partena exclusivement en conformité avec les dispositions du RGPD, du règlement européen 2016/679 du 27 avril et de la déclaration « vie privée » de Partena. Il est possible que des images soient prises ou des enregistrements réalisés lors de certaines formations. Si un client ou un participant en particulier ne souhaite pas figurer sur la liste des participants ou ne souhaite pas apparaître sur les enregistrements ou les images, il doit le mentionner lors de son inscription.

7. INTÉGRALITÉ

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles annulent et remplacent dès lors tout accord, toute communication, toute offre ou tout courrier électronique, formulés verbalement ou par écrit, échangés ou conclus entre les parties. Elles prévalent sur toutes les autres dispositions, y compris les conditions générales du client. Toute modification apportée au présent document doit faire l'objet d'une annexe écrite signée par les deux parties et faisant nécessairement partie intégrante du présent document. Le cas échéant, l'annexe prévaut sur les présentes conditions générales.

8. CONCILIATION

Pour tous les cas non prévus dans cette annexe ou pour toute difficulté liée à son application ou interprétation, les parties conviennent de se concerter en vue de trouver, dans une entente réciproque optimale, la meilleure solution au litige, avant que celui-ci ne soit porté devant les tribunaux compétents.

9. NULLITÉ

Les dispositions qui violeraient une disposition légale ou réglementaire impérative ou d'ordre public sont réputées non écrites, sans que cette

nullité affecte la validité des autres dispositions du présent document. Si une disposition est déclarée nulle, illicite ou non applicable par une décision judiciaire ou une instance publique, les parties tenteront de négocier immédiatement et de bonne foi une disposition valide ayant un effet économique équivalent ou un effet se rapprochant le plus possible de la disposition annulée.

10. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le présent document est soumis au droit belge et, dans le cas où les parties ne seraient pas en mesure de trouver un accord à l'amiable pour résoudre le litige, les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents.